

## Gestion du programme des vétérinaires accrédités

Texte aussi diffusé en ligne sur Merlin, à l'adresse : http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/man/accvet/accvetf.shtml

Also available in English.



## Liste des modules

	Numéro et titre du module Date de		<u>publication</u>	
	Introd	uction	. Janvier 2003	
1	Procédures	•		
	1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6	Pouvoirs associés à l'accréditation  Demande d'accréditation  Supervision  Écarts par rapport au rendement acceptable  Résolution des écarts  Annulation de l'entente	<ul><li>Janvier 2003</li><li>Janvier 2003</li><li>Janvier 2003</li><li>Janvier 2003</li></ul>	
2	Référenc	es		
	2.1	Assurance de la qualité	. Janvier 2003	
3	Annexes			
	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5 3.6	Liste de vérification générale  Liste de vérification du module de formation  Rapport de visite de supervision  Lettre type : Suspension du permis d'exercice de la médecine vétérinaire  Rapport de non-conformité  S e p  Lettre type : Avis de suspension et d'audience	A o û t 2006 . Janvier 2003 . Janvier 2003 tembre 2006	
	3.7	Assurance de la qualité : Formulaire pour commentaires et plaintes	. Janvier 2003	

## Introduction

Depuis 1896, le commerce d'animaux vivants entre le Canada et les États-Unis bénéficie des services de vétérinaires en pratique privée. Aujourd'hui, environ 3 000 vétérinaires en pratique privée sont accrédités par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) dans le cadre du programme des vétérinaires accrédités. Ces vétérinaires aident l'ACIA à appliquer son Programme national de la santé des animaux en effectuant des tâches liées au Programme de lutte contre les maladies animales et en certifiant les animaux destinés à l'exportation aux États-Unis et au Mexique.

Le présent manuel est un outil de référence pour la gestion du programme des vétérinaires accrédités de l'ACIA et vise à :

- renseigner les vétérinaires sur le terrain et les gestionnaires de l'ACIA sur l'accréditation des vétérinaires pour l'exécution de tâches précises;
- fournir des lignes directrices pour la supervision des vétérinaires accrédités;
- décrire les mesures visant à corriger tout écart par rapport aux normes de rendement des vétérinaires accrédités.

Ce manuel décrit également le système d'assurance de la qualité du programme des vétérinaires accrédités et le mécanisme permettant de cerner toute faiblesse de ce programme.

Pour tout commentaire sur le contenu de ce manuel, communiquer avec le coordonnateur national du programme des vétérinaires accrédités, en remplissant le formulaire prévu à cette fin dans le module 3.7 Assurance de la qualité : Formulaire pour commentaires et plaintes.